

L'ASSOCIATION

En Seine, le domaine de pêche du Grand barbeau offre près de 30 km de berges pour s'adonner aux plaisirs de la pêche. Il s'étend depuis Thomery (PK 86.560) jusqu'au pont de Bois le Roi/Chartrettes (PK 102.010).

Les berges et esplanades, entretenues par les communes et l'association, permettent le plus souvent un stationnement à proximité du poste de pêche. La berge des Plâtreries à Samoio sur Seine est particulièrement propice à la pêche, le poisson y étant abondant.

Le domaine inclut également :

- le Ru du Châtelet depuis son débouché en Seine jusqu'au pont du Lavoisier de Fontaine-le-Port
- le Ru de la Vallée Javot depuis son débouché en Seine à Barbeau jusqu'au pont SNCF.

ainsi que les plans d'eau suivants :

- L'Étang du Pont Brossard à Echouboulains, riche en carnassiers.
- Le Grand Canal du Château de Fontainebleau avec ses carpes et nombreux autres poissons.
- Le petit étang de la Sablière à Chartrettes, qui offre un cadre de pêche particulièrement bien adapté à l'accueil des jeunes pêcheurs grâce aux travaux d'aménagement des berges réalisés par nos bénévoles.

Pêche dans le Grand Canal du Château de Fontainebleau

L'autorisation de pêche est soumise au respect de la réglementation du Château et notamment à l'interdiction de pose de tente. Les abris de type «parapluie» doivent être de teinte neutre.

La capture des carpes et carnassiers s'y pratique en "no kill" (remise à l'eau du poisson vivant).

Nos concours de pêche pour cette année*

- Grand Canal du Château (mai, juin*) : Coup, Grande canne - Individuelle (matin)
- Héricy (14 juillet) : Coup, Grande canne (matin), indiv.
- Samoio/Seine (début sept*) : Coup, Grande canne (matin), indiv.

* Les dates, nature et lieux des concours projetés sur 2022 seront actualisés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Merci de vous en assurer en consultant régulièrement notre site internet www.les-carpes.org

Retrouvez le fil de l'eau de votre association sur facebook
Aappma le Grand Barbeau

RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION

Consulter également le site de la Fédération Départementale de Pêche pour une information complète :
<http://www.federationpeche77.fr/>

Le nombre de prises de carnassiers (brochet, sandre, blackbass) est limité à 3 dont 1 brochet maximum par jour et par pêcheur.

Les tailles minimales des carnassiers



Brochet : 60 cm



Sandre : 50 cm



Black-Bass : 40 cm

Périodes d'ouverture de la pêche aux carnassiers (brochets, sandres) en Seine et Marne, en eaux de 2ème catégorie

du 1^{er} au 30 janvier

du 30 avril au 31 décembre

La pêche du sandre est interdite durant la période de fermeture du brochet.

La Garderie est assurée par nos gardes assermentés.

Pêche de nuit

La pêche de nuit de la carpe est autorisée en rive gauche de la Seine sur deux secteurs représentant un linéaire total de 3.3km (Arrêté préfectoral du 21-06-2018).

Rejoignez-nous!

Votre AAPPMA est en pleine expansion et recherche des Sociétaires disponibles pour une ou plusieurs journées d'animation pêche avec les enfants et pour ses journées de nettoyage et aménagement des berges. Renseignements: legrandbarbeau@gmail.com.

„TOUT POISSON REMIS A L'EAU SERA BIEN PLUS UTILE QUE LE MEILLEUR DES ALEVINGES“



Siège social : 10 bis, rue de la Croix Neuve
77850 HÉRICY

Fontainebleau, Avon,
Bois le Roi, Chartrettes, Fontaine-le-Port,
Héricy

Nouveau !

«UNE ÉCOLE de PÊCHE»

Depuis septembre dernier, nous organisons des Ateliers «Pêche et Nature»

ouverts aux enfants de 8 à 17 ans avec pour objectif de rendre autonome ces pêcheurs en devenant dans le respect de la nature et des autres usagers du milieu aquatique.



2022

Nos distributeurs de carte de permis :

- Magasin **Déathlon**, Ctre Cial de Villiers en Bière
- Magasin **Déathlon**, Ctre Cial de Savigny le Temple
- Librairie **Hélio Presse** à Héricy

Les cartes sont également délivrables sur internet (site : www.cartedepeche.fr). Dans ce cas, n'omettez pas de préciser **le Grand Barbeau** dans le choix de l'Aappma.

“BONNE PÊCHE à TOUTES et à TOUS EN 2022”
Évitez de pêcher près des lignes électriques !



INTERDICTIONS DE PÊCHE EN SEINE

Réserve de l'écluse de la Cave (420m) Bois le Roi	Limite amont	pointe amont de la grande estacade
	Limite aval	pointe aval de la grande estacade
Réserve du barrage de la Cave (160m) Chartrettes	Limite amont	80m en amont du barrage
	Limite aval	80m en aval du barrage
Réserve du bras de la Théroüanne (400m) Héricy-Vulaines S/S	Limite amont	fin du busage de la prise d'eau
	Limite aval	débouché en Seine
Réserve du bras de l'Avautère (490m) Samoï surSeine	Limite amont	passerelle amont
	Limite aval	passerelle aval

PARCOURS RÉCIPROCITAIRES

SEINE	
Limite amont	Limite aval
Thomery (aux environs de la rue Thiers)	Pont de Chartrettes / Bois-le-Roi
LES PLANS D'EAU	
Etang du Pont Brossard à ECHOUBOULAINS	Étang d'environ 6 ha
Grand Canal du Château de FONTAINEBLEAU	Pièce d'eau d'environ 4.5ha
Etang de la Sablière à CHARTRETTES	Étang d'environ 3500m ²